

*Rapport biennal*  
*1999-2000*



*Commission de coopération dans le domaine du travail*

# *Rapport biennal 1999-2000*



# Table des matières

**Avant-propos • 4**

**I. Conseil ministériel • 7**

*A. Session du Conseil ministériel • 7*

*B. Réunion des délégués du Conseil et du directeur exécutif • 7*

**II. Consultations coopératives et évaluations • 9**

*A. Communications du public • 9*

*B. Consultations ministérielles • 10*

**III. Activités du Secrétariat • 13**

*A. Programme de recherche • 13*

*B. Bibliothèque et archives • 15*

*C. Colloque nord-américain sur les revenus et la productivité en 2000 • 16*

**IV. Activités de coopération • 16**

**V. États financiers vérifiés • 21**

**VI. Commission de coopération dans le domaine du travail • 29**

*A. Répertoire d'adresses • 29*

*B. Publications • 31*

# Avant-propos

La Commission de coopération dans le domaine du travail a connu des changements importants pendant les années 1999 et 2000. Même si la Commission a contribué à introduire certains changements au sein du Conseil, le type de changements qui ont eu lieu pendant cette période a eu une portée beaucoup plus grande. Bien qu'ils aient eu des répercussions dans plusieurs domaines d'importance pour les travaux de la Commission, deux d'entre eux ressortent clairement : d'abord, le changement de leadership; et en second lieu, le déménagement des bureaux de la Commission.

Au milieu de l'année 1999, le directeur exécutif et fondateur du Secrétariat, John S. McKennirey, nous a quittés pour accepter un poste important au sein de l'administration canadienne. Il a été remplacé à titre provisoire par Michael McDermott du Canada, qui a occupé ce poste jusqu'à la fin de l'année 1999. Le privilège m'a alors été donné de reprendre ce poste en janvier 2000. Pendant la période visée par le présent rapport, des élections présidentielles ont eu lieu dans deux des pays signataires de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT), soit au Mexique et aux États-Unis. Dans les deux cas, il en a résulté un changement d'administration. Ces événements se sont déroulés alors que le Secrétariat venait tout juste d'emménager dans ses nouveaux quartiers à Washington, D.C.

Il va sans dire que tous ces événements ont été des tests déterminants pour le Secrétariat et pour la Commission. Nous avons vu là des possibilités rêvées de lancer de nouvelles idées et de revitaliser la Commission. Nous avons vécu ces changements comme des défis à relever qui allaient permettre à la Commission de franchir

une nouvelle étape dans ses travaux. À la lumière de l'expérience acquise pendant les premières années d'existence de la Commission, il est devenu de plus en plus clair que nous devons nous concentrer sur les tâches suivantes : prêter notre concours au Conseil ministériel dans l'exercice de ses fonctions; assurer la coordination des activités du Secrétariat et des activités de coopération des bureaux administratifs nationaux (BAN); poursuivre le programme de recherche de la Commission et intensifier les efforts visant à rejoindre les membres de la collectivité.

Au cours de l'année 2000, deux plans d'action ont été dressés lors des consultations ministérielles. Ces plans sont liés respectivement aux communications du public 9702 et 9703 soumises au BAN des États-Unis (liberté d'association et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et aux communications du public 9801, 9802 et 9803 (liberté d'association, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, normes minimales d'emploi, discrimination en matière d'emploi et protection des travailleurs migrants) soumises au BAN du Mexique. Ces deux plans d'action plaident en faveur de la tenue d'une combinaison d'activités de sensibilisation du public, d'activités de coopération et d'intensification des efforts visant à diffuser des renseignements, y compris la recherche à mener par le Secrétariat. Nous croyons fermement que c'est en répondant aux préoccupations des travailleurs des trois pays, grâce à ce genre d'approche créative et coordonnée, que la Commission de coopération dans le domaine du travail remplira son mandat, non seulement celui qui est énoncé dans l'entente, mais également, et de façon plus importante, celui qui con-



siste à répondre aux attentes de la population en général.

Au cours des prochaines années, le Secrétariat s'attachera à renouveler son personnel, à s'acquitter des engagements pris antérieurement et à dresser un plan de travail viable pour les années à venir. Nous sommes assurés que notre nouvelle ville hôte, Washington D.C., a tous les atouts nécessaires pour nous permettre d'atteindre nos buts et pour répondre aux attentes de la Commission.

Pour clore, j'aimerais exprimer ma gratitude à l'égard des autorités et de la population de Dallas, Texas. Pendant près de cinq ans, ces gens nous ont aidés à nous sentir chez nous dans leur ville, nous qui provenions de divers endroits.

Le déménagement du Secrétariat clôt le premier chapitre de l'histoire de l'ANACT. Nous devons consacrer tous nos efforts à franchir une nouvelle étape dans la vie de la Commission de coopération dans le domaine du travail, une nouvelle phase qui se veut la suite logique de la période initiale, et où les bases solides de l'entente ont été jetées. Nous nous engageons à commencer un nouveau chapitre de notre histoire et nous espérons que nous nous rapprocherons ainsi de ce que l'Amérique du Nord attend de l'ANACT.

**Alfonso Oñate**  
*Directeur exécutif*

5





# I. Conseil ministériel

Le 6 avril 1999, Mariano Palacios Alcocer a été nommé secrétaire mexicain du Travail et du Bien-être social. Il venait ainsi remplacer José Antonio González Fernández. Le secrétaire Palacios, pour sa part, a été remplacé par Carlos María Abascal Carranza, nommé le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

## A. Session du Conseil ministériel

*Le 15 octobre 1999, Manzanillo, Colima, Mexique*

Mariano Palacios Alcocer, secrétaire mexicain du Travail et du Bien-être social à ce moment-là, a été l'hôte de la réunion du 6<sup>e</sup> Conseil ministériel, laquelle a été tenue dans le port de Manzanillo, Colima, Mexique. Claudette Bradshaw, ministre canadienne du Travail, Alexis M. Herman, secrétaire américaine du Travail et Michael McDermott, directeur exécutif par intérim du Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail, y ont assisté.

Lors de cette réunion, le Conseil a décidé de déménager le Secrétariat de la Commission de Dallas, Texas à Washington, D.C. et il a par conséquent autorisé le directeur exécutif par intérim à chercher un nouvel emplacement pour les bureaux du Secrétariat. Un autre fait pertinent de la réunion a été la nomination d'Alfonso Oñate Laborde comme nouveau directeur exécutif du Secrétariat. M. Oñate a été nommé pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

De plus, les ministres ont tous trois manifesté leur vive reconnaissance à l'endroit de John S. McKennirey pour le travail remarquable qu'il a

réalisé en tant que directeur exécutif du Secrétariat. On a fait allusion au leadership qu'il a exercé aux fins de la création de cette nouvelle organisation, son dévouement pour son travail et sa capacité de tenir compte des points de vue des trois gouvernements et de les concilier.

Les ministres ont analysé l'état actuel des communications du public et des consultations ministérielles. On a tout particulièrement fait état du suivi exercé dans les communications du public en ce qui a trait aux droits des femmes dans le domaine du travail (communication du public 9701 soumise au BAN des États-Unis), y compris la conférence de Mérida tenue en mars 1999 et les séances de consultation publique tenues à McAllen et à Reynosa en août de la même année.

Le Conseil ministériel a approuvé le rapport présenté par le directeur exécutif par intérim du Secrétariat et le budget pour l'année 2000. Il a également donné pour instructions aux Bureaux administratifs nationaux des trois pays d'élaborer un programme de travail triennal touchant les activités de coopération.

## B. Réunion des délégués du Conseil et du directeur exécutif

*Le 14 mai 1999, Dallas, Texas, États-Unis*

Cette réunion a été présidée par Andrew Samet des États-Unis. Lors de cette réunion, les délégués du Conseil ont convenu de recommander aux autorités compétentes d'augmenter la contribution annuelle versée par chacune des





parties au budget de la Commission, et ce à compter de l'année 2000 et pour les trois années suivantes. On a également convenu que l'adéquation du budget aux besoins du Secrétariat devrait être, de façon constante, un point à l'ordre du jour de la réunion annuelle du Conseil ministériel.

Pour ce qui est des autres questions d'ordre administratif, les délégués du Conseil se sont réunis avec les représentants de KPMG LLP, qui sont les vérificateurs externes de la Commission, lesquels ont présenté les états financiers pour 1998. On a ainsi constaté que les états financiers étaient en règle. Il a également été convenu de proposer le déménagement du Secrétariat lors de la prochaine réunion du Conseil ministériel. On a recommandé d'envisager son déménagement dans la région de Washington-Baltimore.

On a par ailleurs discuté de l'adoption des listes d'experts pour les comités évaluatifs d'experts, de même que de la nature du rapport du Secrétariat concernant la communication du public 9701 soumise au BAN des États-Unis (droits des femmes dans le domaine du travail).

Étant donné que John S. McKennirey, premier directeur exécutif du Secrétariat, quittait alors son poste au mois de juin suivant afin d'occuper un poste de haut niveau au sein de

l'administration canadienne, il a été convenu que le prochain directeur exécutif proviendrait du Mexique et que le Canada, en consultation avec les autres parties, nommerait un remplaçant par intérim pour le reste du mandat de M. McKennirey. Au nom de leurs ministres et gouvernements respectifs, les délégués du Conseil ont reconnu le travail de John S. McKennirey en tant que chef du Secrétariat.

*Le 6 octobre 1999, Washington D.C., États-Unis*

Carlos Tirado, du Mexique, a présidé cette réunion où il a été convenu de proposer au Conseil d'installer les bureaux du Secrétariat à Washington D.C. ou dans la région environnante. On a également décidé que ce déménagement aurait lieu au moment qui semble le plus convenable, c'est-à-dire au cours du prochain semestre de l'année 2000.

Les délégués du Conseil ont aussi discuté de la nomination du prochain directeur exécutif du Secrétariat et ont finalement convenu de poursuivre les discussions plus longuement lors de la réunion du Conseil ministériel qui se tiendra à Manzanillo.

La conférence sur les questions entourant les travailleurs migrants qui devait se tenir en



novembre 1999 à Los Angeles a été reportée à janvier ou février 2000. L'ordre du jour de cette réunion et l'endroit demeurent inchangés.

Enfin, on s'est entendu sur un projet d'ordre du jour pour la réunion du Conseil ministériel de

Manzanillo. On y traitera de trois grandes questions : la nomination d'un nouveau directeur exécutif, la réinstallation du Secrétariat et l'augmentation des contributions annuelles versées par les parties au budget de la Commission.

## II. Consultations coopératives et évaluations

### A. Communications du public

1999

#### Bureau administratif national (BAN) du Canada

##### *Communication 99-1 adressée au BAN du Canada*

Le 14 avril 1999, le BAN du Canada a reçu une communication du public alléguant que le National Labor Relations Board (NLRB) des États-Unis avait interprété et appliqué les lois qui interdisent aux employeurs de dominer les activités des syndicats ou de nuire à ses activités, de façon telle que cela empêchait l'application efficace des programmes de participation des employés. Les auteurs de cette communication ont indiqué que cela constituait un défaut d'assurer le respect des normes du travail et d'appliquer efficacement les lois sur la liberté d'association et le droit d'organisation. Dans cette communication, il était en outre allégué que le NLRB prenait un temps exagérément long pour régler les différends concernant la régularité des programmes de participation des employés. Les auteurs de cette communication sont la Labor Policy Association (LPA), dont le siège social est situé aux États-Unis, et la EFCO

Corporation, un fabricant dont le siège social se trouve également aux États-Unis.

Le 15 juin 1999, le BAN du Canada a écrit aux auteurs de cette communication pour les informer qu'il avait décidé de ne pas accepter cette communication pour fins d'examen. Dans sa lettre, le BAN du Canada indiquait que selon l'information qui lui avait été fournie par le BAN des États-Unis et la FAT-COI et selon les renseignements contenus dans la communication, il ne pouvait pas conclure que le NLRB ne remplissait pas ses obligations aux termes de l'ANACT, en particulier en ce qui concerne l'application du droit du travail. Le 15 juin 1999, les auteurs de cette communication ont à nouveau écrit au BAN du Canada pour lui demander de réexaminer sa décision, mais n'ont soumis aucune autre information à cet égard.

#### Bureau administratif national (BAN) des États-Unis

##### *Communication 9901 adressée au BAN des États-Unis*

Le 10 novembre 1999, le BAN des États-Unis a reçu une communication du public dans laquelle il était allégué que les autorités mexicaines n'appliquaient pas efficacement la législation visant à



assurer la liberté d'association et la protection du droit d'organisation, le droit de négociation collective, les normes minimales d'emploi (durée du travail, rémunération des heures supplémentaires et retenues salariales pour financer des programmes sociaux), et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (formation sur la sécurité, nombre maximal d'heures de travail et conditions de travail à bord des avions). Les auteurs de cette communication alléguaient finalement que le tribunal du Travail du Mexique n'était pas impartial et ne veillait pas à ce que les actions menées en justice prennent un temps raisonnable. Cette communication porte sur des événements qui se seraient produits avant, durant et après que l'Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación (Association des agents de bord du Mexique – ASSA) ait tenté d'obtenir le droit de représenter les agents de bord à l'emploi d'une ligne aérienne privée du Mexique, la TAESA (Executive Air Transport Inc.), et de négocier une convention collective en leur nom. Cette communication a été soumise par l'association des agents de bords, FAT-COI et ASSA.

Le 7 janvier 2000, le BAN des États-Unis a accepté d'examiner cette communication. Le 23 mars de la même année, le BAN des États-Unis a tenu une audience publique à Washington, D.C. Le 7 juillet 2000, le BAN des États-Unis a publié son rapport d'examen public, recommandant que la secrétaire du Travail des États-Unis, Mme Alexis M. Herman, sollicite la tenue de consultations avec son homologue mexicain.

était allégué que les autorités mexicaines n'appliquaient toujours pas avec efficacité les lois régissant la sécurité et la santé au travail ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail. Selon les auteurs de la communication, les conditions de travail chez Auto Trim et Custom Trim/Breed Mexicana – deux usines de fabrication de pièces pour véhicules automobiles situées dans l'État de Tamaulipas, au Mexique – seraient dangereuses. Cette communication a été présentée par des employés actuels et d'anciens employés d'Auto Trim et de Custom Trim/Breed Mexicana, ainsi que par la Coalition for Justice in the Maquiladoras et vingt-deux autres organismes non gouvernementaux.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2000, le BAN des États-Unis a accepté d'examiner cette communication. Le 12 décembre de la même année, le BAN des États-Unis a tenu une audience publique à San Antonio, Texas.

## B. Consultations ministérielles

À la suite des consultations ministérielles tenues le 18 mai 2000, la secrétaire des États-Unis, Alexis M. Herman, et le secrétaire du Mexique, Mariano Palacios, se sont entendus sur deux plans d'action et les ont signés. Le premier traite des questions soulevées dans le cadre des communications du public 9702 et 9703 soumises au BAN des États-Unis, alors que le deuxième traite des préoccupations soulevées dans les communications du public 9801, 9802 et 9803 soumises au BAN du Mexique.

Le plan traitant des communications du public 9702 et 9703 du BAN des États-Unis prévoit les mesures suivantes :

Le secrétariat mexicain du Travail et du Bien-être social continuera de promouvoir l'enregistrement des contrats de négociations collectives conformément à la législation sur le travail établie. Parallèlement à cela, des efforts seront déployés afin de promouvoir la communication

2000

### Bureau administratif national (BAN) des États-Unis

*Communication 2000-01 adressée au BAN  
des États-Unis*

Le 3 juillet 2000, le BAN des États-Unis a reçu une communication du public dans laquelle il



de renseignements aux travailleurs concernant les conventions collectives actuellement en vigueur sur leur lieu de travail ainsi que l'utilisation de listes d'électeurs admissibles et la tenue d'élections par voie de scrutin dans le cadre des conflits entourant le droit de se doter d'une convention collective.

Un séminaire public sur des thèmes tels que la liberté d'association, l'enregistrement des syndicats, les mécanismes d'acquisition et de contestation d'un titre de convention collective et les procédures connexes, y compris la protection des travailleurs à l'étape de l'organisation en vertu des lois et règlements du Mexique, a été tenu à Tijuana, Baja Californie le 23 juin 2000. Des représentants des autorités fédérales et locales du domaine du travail ont dirigé le séminaire, lequel avait pour but d'encourager la participation de la population, des organisations du travail, des travailleurs et des entreprises.

Un séminaire public trilatéral se tiendra à Mexico. On y discutera du droit et des pratiques régissant les commissions du travail, leurs membres et leurs fonctionnaires; on y décrira leur structure et leurs responsabilités; les règles et procédures visant à assurer leur impartialité; de même que leur rôle dans le cadre des processus visant à obtenir le droit à un contrat de négociation collective. Des fonctionnaires des commissions et autorités fédérales (et autorités des provinces et des États), y compris la Commission fédérale mexicaine de conciliation et d'arbitrage et le U.S. National Labor Relations Board participeront à ce séminaire.

Les experts des deux pays tiendront une séance gouvernement-à-gouvernement afin d'échanger de l'information sur les techniques et politiques visant à promouvoir l'observation des lois et règlements en matière de santé et de sécurité; les processus en vertu desquels les inspections des lieux de travail sont menées et la façon dont les pénalités financières prévues pour des infractions sont imposées, actualisées et perçues; l'utilisation, la manipulation et le mar-

quage des matières dangereuses; l'utilisation d'équipement de protection individuel et le rôle des comités de santé et de sécurité employés-employeur.

Le département américain du Travail et le ministère mexicain du Travail et du Bien-être social concerteront leurs efforts afin de déterminer le contenu d'un programme visant à diffuser des renseignements sur les procédures ainsi que des renseignements généraux sur les inspections de santé et de sécurité, lesquels incluront l'utilisation d'Internet.

Le plan d'action visant à répondre aux communications du public 9801, 9802 et 9803 soumises au BAN du Mexique prévoit les étapes suivantes :

Une conférence sur les travailleurs migrants du secteur agricole en Amérique du Nord a été tenue du 7 au 9 février 2000 (voir « Activités de coopération » ci-dessous). Lors de cette conférence, on s'est penché sur les problèmes d'ordre juridique, social et économique auxquels font face les travailleurs migrants du secteur agricole et leurs familles. Parmi les participants à cette conférence, mentionnons des représentants des gouvernements, des syndicats, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG).

Suite à cette conférence, des fonctionnaires des gouvernements des États-Unis et du Mexique doivent se rencontrer afin d'échanger de l'information quant au rôle des agences fédérales des États en matière de protection et de promotion des droits des travailleurs migrants aux États-Unis et d'examiner les possibilités de coopération en ce qui a trait à la protection des travailleurs migrants. Des fonctionnaires des ministères du Travail, des fonctionnaires consulaires du Mexique ayant pour responsabilité d'aider les travailleurs migrants mexicains à l'étranger et des représentants du Bureau mexicain de la défense légale des travailleurs (Procuraduría Federal de la Defensa del Trabajo, PROFEDET) participeront à cet échange d'information.



Le département américain du Travail sera l'hôte d'une séance gouvernement-à-gouvernement qui se tiendra à Washington D.C. dans le but de communiquer aux fonctionnaires du gouvernement mexicain des renseignements touchant l'application de la loi américaine en ce qui a trait aux questions soulevées dans les communications du public. Parmi les sujets de discussion qui y seront abordés, mentionnons les droits d'organisation et de négociation, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, les normes minimales d'emploi (y compris les programmes d'inspection et les systèmes visant à déterminer les infractions touchant les conditions d'emploi offertes aux travailleurs migrants), la santé et la sécurité au travail (y compris l'inspection des camps de travailleurs migrants et les conditions de travail qui prévalent de façon générale au sein du secteur agricole) et la protection des travailleurs migrants. Des fonctionnaires de la U.S. Occupational Safety and Health Administration, de la U.S. Employment Standards Administration's Wage and Hour Division, du Office of the Solicitor of the Department of Labor, de l'Equal Employment Opportunity Commission et de la National Labor Relations Board et des fonctionnaires du ministère mexicain du Travail et du Bien-être social de même que des fonctionnaires du consulat mexicain aux États-Unis participeront à cette séance.

Le département du Travail des États-Unis tiendra des séances de consultation publique à divers endroits aux États-Unis afin de renseigner les travailleurs migrants du secteur agricole sur leurs droits dans le domaine du travail. Parmi les sujets qui seront abordés lors de ces séances, mentionnons l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, le harcèlement sexuel, les prestations de maternité, les mécanismes offerts aux femmes pour contester les cas de discrimination, la façon de déposer une plainte officielle, les conditions minimales d'emploi, la santé et la sécurité au travail, la syndicalisation et autres questions connexes. Des représentants du

bureau de la condition féminine du département du Travail, de l'Employment Standards Administration's Wage and Hour Division, de l'Employment Training Administration, de l'Equal Employment Opportunity Commission de même que d'autres organismes locaux et fédéraux renseigneront les participants sur les lois d'État et les lois fédérales visant à protéger les droits des travailleurs migrants en matière d'emploi.

Le département du Travail des États-Unis organisera un forum public dans l'État de Washington. Cette réunion portera sur diverses questions relatives aux travailleurs agricoles et permettra aux intéressés de faire connaître leur point de vue et de formuler des recommandations directement aux représentants gouvernementaux au sujet de la liberté d'association et de la protection du droit d'organisation, du droit de négociation collective, des normes minimales d'emploi, de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, de la prévention des accidents du travail et de maladies professionnelles, de l'indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que de la protection des travailleurs migrants. Les représentants du gouvernement fédéral et des États traiteront des préoccupations soulevées à cet égard et ils favoriseront la participation de la population, y compris des travailleurs, des organismes syndicaux, des organismes communautaires, des agriculteurs et exploitants agricoles, ainsi que des organismes représentant ces derniers.

Le département du Travail des États-Unis organisera un forum public dans l'État du Maine, où des représentants gouvernementaux traiteront de questions intéressant les travailleurs migrants du secteur agricole et répondront aux questions des travailleurs, des employeurs et de leurs représentants. Ce forum portera sur la liberté d'association et la protection du droit d'organisation, le droit de négociation collective, les normes minimales d'emploi, l'élimination de la discrimination en matière



d'emploi, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que sur la protection des travailleurs migrants. On y présentera des renseignements sur la conformité, sur les pratiques d'emploi afin d'assurer l'observation des lois applicables des États-Unis, sur les droits des travailleurs et sur la façon de déposer une plainte.

Le Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail produira un guide trilingue décrivant les lois et procédures régissant les droits des travailleurs et les mesures de protection qui sont accordées aux travailleurs migrants aux États-Unis, au Mexique et au Canada. Ce guide sera mis à la disposition des travailleurs, des particuliers, des entreprises et des organisations.

## *III. Activités du Secrétariat*

### *A. Programme de recherche*

Le programme de recherche du Secrétariat est à mettre sur pied une base de données comparatives sur les marchés du travail et les lois du travail en vigueur en Amérique du Nord. Cette base de données pourra être utilisée par la population, la Commission et les gouvernements des parties. Cette recherche a pour objet de promouvoir une meilleure compréhension des aspects essentiels de l'intégration nord-américaine en rendant compte de la manière la plus exacte qui soit des tendances qui se dessinent sur les marchés du travail et du fonctionnement des systèmes nationaux de législation du travail. Dans le cadre de ces travaux de recherche, le Secrétariat a mis au point des méthodes et des cadres de comparaison des lois et des statistiques sur le travail qui permettent un degré de précision jusqu'ici inégalé si on compare avec d'autres sources. En 1999 et 2000, le Secrétariat a poursuivi ses travaux de comparaison systématique et il a également produit un certain nombre d'études de moindre envergure, mais plus spécialisées et plus approfondies. Toutes ces études ont été publiées par le Secrétariat en version papier et en version électronique sur le site

Web du Secrétariat (voir « Publications » ci-dessous).

### **Comparaison des lois sur le travail**

Le Secrétariat a préparé une série de guides comparatifs des lois sur le travail et l'emploi des trois pays. Cette série est structurée autour des 11 principes du travail énoncés dans l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail. On y décrit comment chaque pays membre remplit les six obligations prévues dans l'ANACT en ce qui a trait à chacun des 11 principes. Ces guides comparatifs ont pour objet de répondre tant aux intérêts spécialisés des praticiens œuvrant dans le domaine du droit du travail qu'aux intérêts généraux des non-praticiens surtout concernés par la dimension sociale de l'élargissement des relations commerciales dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Portant sur les lois régissant les relations de travail, le premier volume de cette série a été publié en juillet 2000. Pour chacun des pays, on trouve une brève description des lois, des pratiques et des procédures administratives protégeant la liberté d'association et le droit d'or-





14

ganisation, le droit de négociation collective et le droit de grève. Ces sujets sont non seulement traités de façon systématique, mais le chercheur peut également trouver rapidement de quelle manière des questions de droit analogues sont abordées à l'intérieur de chacun des trois pays.

Les prochains volumes traiteront des lois et des régimes régissant les normes minimales d'emploi, la discrimination en matière d'emploi, le traitement des travailleurs migrants, les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'indemnisation des travailleurs, la protection accordée aux enfants et aux jeunes en matière de travail et l'interdiction du travail forcé.

### **Comparaison des marchés du travail**

Le Secrétariat est sur le point de publier la deuxième édition de sa série principale sur le marché du travail « Les marchés du travail en Amérique du Nord – Profil comparatif ». Ce rapport a pour objet de décrire les principales tendances qui se

dessinent quant aux indicateurs les plus pertinents du marché du travail pour la période allant de 1980 à 1999. Ce livre se divise en quatre chapitres. Dans le premier, on décrit les tendances observées quant au rendement économique et au commerce international au Canada, au Mexique et aux États-Unis; le deuxième traite des tendances quant à l'emploi et on y trouve une section spéciale sur le travail informel au Mexique; le troisième décrit les tendances au sous-emploi et au travail atypique; et enfin, le dernier chapitre décrit les tendances quant aux salaires, à la productivité au travail et à la répartition des revenus dans les trois pays. À ces quatre chapitres viennent s'ajouter trois annexes : dans l'annexe A, on décrit brièvement les mesures de protection au travail, à l'emploi et à la sécurité du revenu prévues pour les travailleurs atypiques. Dans l'annexe B, on trouve une sélection des principaux indicateurs statistiques de l'économie et du marché du travail. Dans l'annexe C, on trouve des renseignements



touchant les sources d'information et on établit des distinctions conceptuelles entre les différents ensembles de données utilisés dans le rapport.

### **Normes et pratiques courantes dans l'industrie du vêtement**

Il s'agit de la première étude du Secrétariat portant spécifiquement sur cette industrie. On y examine les mesures prises par les gouvernements, les associations industrielles du vêtement, les firmes, les syndicats et autres acteurs afin de trouver des solutions nouvelles aux changements des conditions observées dans l'industrie du vêtement en Amérique du Nord au cours des dernières années. On y décrit les nouvelles conditions créées par la libéralisation du commerce, la concurrence plus vive, de même que les changements survenus relativement aux demandes des consommateurs et à la restructuration de l'industrie, du commerce au détail à la production. Cette étude a été publiée en mai 2000.

### **Programmes de sécurité du revenu**

Présenté sous forme de questions et réponses, ce manuel résume les caractéristiques de base des principaux programmes de sécurité du revenu offerts par chaque pays membre de l'ANACT. Il s'agit d'un outil de référence facile à utiliser pour la communauté syndicale nord-américaine puisqu'on y explique la nature générale de chaque prestation, les conditions d'admissibilité, la période pendant laquelle les travailleurs peuvent continuer à recevoir les prestations et les personnes qui ont des montants à verser à cette fin. Ce manuel a été publié au début de l'année 2000.

### **Document de travail sur la protection des travailleurs migrants du secteur agricole**

Outre le fait qu'il présente des données empiriques sur la composition de la main-d'œuvre agricole migrante, ce document décrit

brèvement, pour chaque pays membre de l'ANACT, les lois, pratiques et procédures administratives en vigueur concernant la protection des travailleurs migrants du secteur agricole. Une attention spéciale est accordée pour savoir dans quelle mesure ces lois assurent aux travailleurs migrants internationaux la même protection juridique qu'aux ressortissants des États membres en ce qui a trait aux conditions de travail. Une ébauche de ce rapport a été publiée en février 2000 parallèlement à une activité de coopération trinationale sur le travail agricole migrant en Amérique du Nord. Le rapport final sera publié à une date ultérieure.

### **Document de travail juridique sur les droits des travailleurs occasionnels, des travailleurs atypiques et des travailleurs des secteurs informels**

Dans le cadre de recherches menées aux fins de l'étude comparative sur les marchés du travail, le Secrétariat a produit un document de travail à caractère juridique établissant des comparaisons poussées entre les trois pays et analysant la couverture assurée aux travailleurs occasionnels, aux travailleurs atypiques et à ceux provenant de secteurs informels en vertu des lois sur le travail, l'emploi, l'assurance sociale et le soutien au revenu. On est à préparer ce document en vue de sa publication.

## *B. Bibliothèque et archives*

En 1999 et 2000, une attention particulière a été accordée à l'examen du catalogage de la documentation que l'on trouve dans les principales bases de données de la bibliothèque du Secrétariat : 1) les archives de la Commission; 2) le livre général et la collection de documents; et 3) la collection de périodiques. La collection des archives est indexée selon le thésaurus de l'Organisation internationale du Travail. Pour les bases de données des collections générales



et des périodiques, on utilise la classification et le répertoire de vedettes-matière de la Library of Congress.

À la suite du déménagement de la bibliothèque de Dallas à Washington, D.C., les bases de données des archives et des collections générales ont été publiées sur Intranet. Ces travaux ont été amorcés à l'été 2000 dans le but de réorganiser Intranet de manière à en rationaliser les ressources et à mieux répondre aux besoins de recherche sans cesse mouvants de la Commission.

### *C. Colloque nord-américain sur les revenus et la productivité en 2000*

Cette année, le Colloque nord-américain sur les revenus et la productivité a eu lieu à Mexico. Il portait sur l'un des plus importants sujets découlant des deux colloques précédents : les rapports ambigus entre la productivité et les revenus des nations membres de l'ALENA au cours des récentes années.

Le colloque de l'an 2000 rassemblait d'éminents économistes provenant de diverses universités, des représentants de haut niveau du monde du travail et des entreprises. Tous ont échan-

gé leurs idées et leurs expériences en vue de trouver des réponses aux questions suivantes :

En théorie, dans quelles circonstances les revenus et la productivité entrent-ils en relation directe et dans quel(s) cas cette relation ne peut s'établir?

Existe-t-il encore une relation à long terme entre l'augmentation de la productivité et l'amélioration du niveau de vie?

Quelle est l'incidence des divers systèmes de rémunération sur les niveaux de productivité des entreprises?

Comment l'augmentation de la productivité se traduit-elle dans les revenus des travailleurs?

Le colloque de l'an 2000 a pris la forme de discussions en table ronde. Pour la première fois, une transcription complète des discussions en groupe qui ont eu lieu après chaque communication sont incluses dans les actes du colloque *Les revenus et la productivité en Amérique du Nord. Textes présentés lors du colloque de 2000.*

Le colloque était parrainé par la Commission de coopération dans le domaine du travail et organisé par le Secrétariat de la Commission en collaboration avec l'Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM), l'Université Laval au Canada, l'Université du Texas à Austin et l'Université A&M du Texas, aux États-Unis.

## *IV. Activités de coopération*

1999

### **Conférence trinationale sur la protection des droits des travailleuses dans le domaine du travail**

*Les 1<sup>er</sup> et 2 mars – Mérida, Yucatán*

Cette activité avait pour objet de renseigner les femmes sur leurs droits dans le domaine du tra-

vail et sur les moyens à prendre pour les exercer. Cette conférence avait également pour objet de présenter les organismes gouvernementaux des trois pays signataires de l'ALENA qui assurent la protection des droits des travailleuses et qui mettent en œuvre des programmes visant à combattre la discrimination basée sur le sexe, y compris la discrimination



en regard des femmes enceintes. On a aussi présenté un rapport sur les législations fédérales et des États appliquées dans les trois pays afin de réglementer les conditions générales du travail, la protection des femmes enceintes et la sécurité sociale. Enfin, on a traité des rôles joués par les syndicats, les employeurs et les agences tripartites dans la promotion des droits des femmes.

Cette conférence a été organisée dans le cadre des activités convenues lors des consultations ministérielles touchant la communication du public 9701 soumise au BAN des États-Unis.

### **Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail**

*Du 17 au 23 mai – Tenue simultanément au Canada, au Mexique et aux États-Unis*

Pour la troisième année consécutive, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont tenu parallèlement une Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST). Cette activité avait pour objet de promouvoir la santé et la sécurité au travail en Amérique du Nord. Le thème de cette année était « La sécurité et la santé au travail, c'est notre responsabilité à tous! »

### **Conférence internationale sur la santé et la sécurité au travail**

*Les 27 et 28 mai – Monterrey, Nuevo León*

Organisée par le Mexique dans le cadre de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail, cette conférence avait pour objet d'examiner la structure du cadre juridique touchant la santé et la sécurité au travail mis en place dans chaque pays. Lors de cette conférence, on a pu entendre des conférenciers du Canada, du Costa Rica, du Mexique et des États-

Unis. Les discussions ont porté essentiellement sur des sujets tels que les mécanismes d'instauration de normes et les relations avec les provinces et les États; les domaines d'application des dispositions normatives et la spécificité de ces dispositions, incluant les exigences internationales s'appliquant à chaque pays; les procédures de sélection et d'inspection des compagnies; les inspections faites à la suite d'accidents; les mécanismes d'aide technique prévus pour les compagnies; les systèmes d'information; les options quant à la formation des ressources humaines et les mécanismes d'indemnisation des travailleurs blessés au travail ou atteints de maladies professionnelles.

### **Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de l'embouteillage**

*Les 21 et 23 juin – Mexico*

Cette conférence avait pour objet d'étudier les risques présents au sein de l'industrie de l'embouteillage et d'examiner les moyens de les prévenir et d'indemniser les personnes qui en sont victimes. Lors de cette activité, différents aspects associés aux risques ont été analysés, incluant : les programmes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail; les lignes directrices en matière de vérification; la formation; les pratiques touchant l'entreposage et la distribution sécuritaires; la lutte contre le bruit; la manipulation sécuritaire des produits chimiques et l'ergonomie dans l'industrie de l'embouteillage.

Lors de ces activités, on a insisté sur la nécessité de se doter de bases plus solides pour l'intégration complète des femmes aux programmes de santé et de sécurité au travail. On a également souligné la contribution du Canada, des États-Unis et du Mexique en matière de recherches sur l'ergonomie dans l'industrie de l'embouteillage.



## Séances d'information : Les femmes au travail : apprenez quels sont vos droits!

*Les 17 et 18 août – McAllen, Texas et Reynosa, Tamaulipas*

Ces séances d'information avaient pour objet de promouvoir la diffusion de renseignements parmi les travailleurs, les employeurs, les représentants gouvernementaux et les ONG concernant les droits et les mesures de protection prévues pour les travailleuses des États-Unis et du Mexique. Ces activités ont été organisées dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre relative aux consultations ministérielles concernant la communication du public 9701 soumise au BAN des États-Unis.

Lors de ces activités, on a mis l'accent sur la nécessité de se doter d'un plus grand nombre de bases solides pour l'intégration complète des femmes à la vie économique. Les deux gouvernements ont tous deux réaffirmé leur engagement à défendre les droits des travailleurs et, avant tout, ceux des travailleuses.

## Conférence internationale sur l'avenir de la santé et de la sécurité dans les mines en Amérique du Nord

*Les 22 et 24 septembre – Winnipeg, Manitoba*

La Division de la santé et de la sécurité au travail du Manitoba a organisé cette conférence internationale en collaboration avec le Programme du travail du gouvernement du Canada. Le ministère du Travail du Manitoba a souhaité la bienvenue aux participants des trois pays à cette conférence où l'on a pu entendre des conférenciers parler des technologies prévues pour la protection des lieux de travail, de la prévention des conséquences néfastes sur les humains et des partenariats établis aux fins de la gestion de la santé et de la sécurité.

Diverses activités ont été tenues parallèlement en soirée. La Commission d'indemnisation des accidents du travail du Manitoba a parrainé la conférence et contribué à son succès.

2000

## Conférence internationale sur les travailleurs migrants dans le secteur agricole en Amérique du Nord

*Du 7 au 9 février – Los Angeles, Californie*

Lors de cette conférence, on s'est intéressé aux problèmes particuliers auxquels font face les gouvernements, les employeurs, les ONG et les travailleurs migrants du secteur agricole. On a mis en lumière les pratiques exemplaires liées à cette situation dans les pays signataires de l'ALENA. Lors de leurs discussions, les groupes d'experts ont donné un aperçu global de la situation; ils se sont penchés sur les tendances, les politiques et les programmes actuellement mis en œuvre dans le but de trouver une solution aux difficultés sociales et économiques que vivent les travailleurs migrants des trois pays. Parmi les questions qui y ont été analysées, mentionnons les incidences économiques, les pratiques légales, les problèmes communs, les programmes actuellement en vigueur et les mesures envisagées pour l'avenir.

## Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail

*Du 15 au 19 mai – Tenue simultanément au Canada, au Mexique et aux États-Unis*

Pour la quatrième année consécutive, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont participé conjointement à la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST). Cette semaine a pour objet de pro-



mouvoir la santé et la sécurité au travail partout en Amérique du Nord. Le thème de l'année 2000 était « Travailler en sécurité pour un avenir en santé », soit promouvoir la sécurité des jeunes sur les lieux de travail.

Au Canada, cette initiative a été menée de concert avec la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. On a organisé diverses activités dans chaque province. Les conférenciers canadiens de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail et de l'Association pour la prévention des accidents industriels ont également participé à une conférence sur la santé et la sécurité au travail tenue à Mexico.

Du 17 au 19 mai, le Mexique a organisé une conférence internationale où l'on a mis l'accent sur l'importance des éléments variables de la santé et de la sécurité dans l'administration d'une compagnie. Lors de cette conférence, on a également assisté à un échange d'expériences dans des domaines spécifiques dans le but de promouvoir la prévention. Les experts des milieux universitaires, des milieux des affaires et des sphères gouvernementales des trois pays ont

participé à cette activité et ont discuté des sujets suivants : les questions sur la santé et la sécurité au travail en regard de la mondialisation; les méthodes d'analyse des risques des compagnies; les investissements consentis aux fins de l'application des mesures de santé et de sécurité des compagnies; la modernisation de l'équipement de protection individuel; la formation en matière de santé et de sécurité dans les sociétés de construction du Mexique; le programme de sécurité pour la fabrication, l'utilisation et la manipulation des extincteurs d'incendie; la conception de programmes de santé et de sécurité industrielles; les unités de vérification et le respect des normes; de même que les services de médecine préventive sur les lieux de travail.

#### **Séance d'information sur la protection des droits des femmes en Amérique du Nord**

*Le 30 mai – Puebla, Puebla*

Cette séance d'information avait pour objet de promouvoir la diffusion de renseignements



20

parmi les travailleurs, les employeurs, les représentants gouvernementaux et les ONG sur les droits et les protections garanties aux travailleuses du Mexique. Cette activité a été organisée dans la foulée de l'Entente de mise en œuvre relative aux consultations ministérielles concernant la communication du public 9701 soumise au BAN des États-Unis.

Parmi les sujets abordés lors de cette séance, mentionnons l'inégalité et la discrimination; la protection des femmes enceintes; les recours juridiques prévus en cas de congédiement en raison de la grossesse; le certificat de grossesse comme exigence pour l'embauche; les mécanismes de prestation et de sécurité sociale prévus dans la législation mexicaine afin de soutenir les travailleuses à différentes étapes de leur vie professionnelle; la maternité, l'allaitement, les soins des enfants, etc.; la défense des droits des femmes enceintes à l'étape préalable à l'embauche; les mécanismes d'inspection; les services de consultation et la défense des droits des travailleuses enceintes; la situation de travail des travailleuses dans l'État de Puebla, un accent particulier étant mis sur la participation des travailleuses au développement économique de l'État; et les buts des politiques publiques actuellement en vigueur en ce qui a trait aux travailleuses du Mexique.

### **Séminaire international sur la liberté d'association au Mexique**

*Le 23 juin – Tijuana, Baja Californie*

Ce séminaire avait pour objet de promouvoir la diffusion de renseignements sur des sujets tels que la liberté d'association, l'accréditation des syndicats, les mécanismes prévus pour la recon-

naissance et la contestation des droits de représentation dans le cadre d'un processus de négociation collective et les autres procédures connexes telles que la protection des travailleurs à l'étape de l'organisation en vertu des lois et règlements du Mexique. Des fonctionnaires du Secretaría del Trabajo y Previsión Social (Secrétariat du Travail et du Bien-être social – STPS) du Mexique, les Commissions fédérales de conciliation et d'arbitrage (Federal Conciliation and Arbitration Boards (CABs)) et le gouvernement de l'État de Baja Californie ont participé à ce séminaire qui a été organisé dans la foulée de l'Entente de mise en œuvre relative aux consultations ministérielles concernant les communications du public 9702 et 9703 soumises au BAN des États-Unis.

### **Séance d'information : Travailleuses agricoles, vos droits vous avez intérêt à les connaître!**

*Le 1<sup>er</sup> juillet – Yakima, Washington*

Cette séance d'information avait pour objet de renseigner les travailleuses migrantes du secteur agricole sur leurs droits dans le domaine du travail. Parmi les sujets discutés, mentionnons la protection légale accordée aux femmes relativement à la discrimination selon le sexe et l'origine ethnique; les modalités à suivre pour déposer une plainte officielle; comment se rendre compte du versement insuffisant de son salaire; et la santé et la sécurité au travail. Cet atelier a été tenu dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre relative aux consultations ministérielles concernant les communications du public 9801, 9802 et 9803 soumises au BAN du Mexique.



# V. États financiers vérifiés

## Rapport des vérificateurs indépendants – 1999\* (Traduction)

*Aux honorables membres du Conseil ministériel de la  
Commission de coopération dans le domaine du travail*

**N**ous avons vérifié les états ci-joints de la situation financière de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la Commission) au 31 décembre 1999 et 1998 et les états des activités et des flux de trésorerie connexes pour les exercices terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Secrétariat de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous pensons que notre vérification fournit une base raisonnable pour formuler notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessus présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Nos vérifications avaient pour objet de formuler une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le Tableau des dépenses – Budget et Réel pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 est présenté aux fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 1999 de la Commission. L'information contenue dans le Tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués pour la vérification des états financiers de 1999 et, à notre avis, est présentée fidèlement à tous égards importants en relation avec les états financiers pris dans leur ensemble.

Le 15 mars 2000

KPMG LLP

*\*Tous les chiffres sont en dollars américains.*



## États de la situation financière

31 décembre

Actif	1999	1998
Espèces et quasi-espèces	1 537 941	819 799
Débiteurs	-	700
Charges payées d'avance	33 293	-
Immobilisations après amortissement cumulé	<u>183 263</u>	<u>214 459</u>
Total de l'actif	<u>1 754 497</u>	<u>1 034 958</u>
<b>Passif et actifs nets non affectés</b>		
Passif :		
Créditeurs	13 070	25 833
Charges à payer	48 950	59 631
Apports reportés	<u>1 506 817</u>	<u>732 638</u>
Total du passif	<u>1 568 837</u>	<u>818 102</u>
Actifs nets non affectés	185 660	216 856
Engagements	_____	_____
Total du passif et actifs nets non affectés	<u>1 754 497</u>	<u>1 034 958</u>



## États des activités

	31 décembre	
	1999	1998
<b>Produits :</b>		
Apports	1 619 814	1 868 575
Intérêts courus	50 296	56 023
Autres revenus	<u>705</u>	<u>5 692</u>
Total des produits	<u>1 670 815</u>	<u>1 930 290</u>
<b>Charges :</b>		
Salaires et charges sociales	996 876	1 184 933
Relocalisation	65 008	42 855
Voyages	53 447	58 375
Services professionnels	81 455	80 426
Contrats de recherche	93 727	81 381
Bureau	265 311	397 988
Traduction et publications	<u>146 187</u>	<u>177 688</u>
Total des charges	<u>1 702 011</u>	<u>2 023 646</u>
Variation des actifs nets	(31 196)	(93 356)
Actifs nets non affectés à l'ouverture de l'exercice	<u>216 856</u>	<u>310 212</u>
Actifs nets non affectés à la clôture de l'exercice	<u>185 660</u>	<u>216 856</u>



## États des flux de trésorerie

	31 décembre	
	1999	1998
<b>Activités d'exploitation :</b>		
Variation des actifs nets	(31 196)	(93 356)
Ajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées de fonds nettes – activités de fonctionnement :		
Amortissement	43 334	95 871
Augmentation des charges payées d'avance	(33 293)	–
Diminution (augmentation) des débiteurs	700	(700)
Diminution des créditeurs et des charges à payer	(23 444)	(23 920)
Augmentation (diminution) des apports reportés	<u>774 179</u>	<u>(68 576)</u>
 Rentrées (sorties) de fonds nettes – activités de fonctionnement	 <u>730 280</u>	 <u>(90 681)</u>
<b>Activités d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisations	(12 138)	(2 514)
Produits de placements arrivés à échéance	<u>–</u>	<u>503 233</u>
 Rentrées (sorties) de fonds nettes – activités d'investissement	 <u>(12 138)</u>	 <u>500 719</u>
<b>Activités de financement – paiements pour contrats de location-acquisition</b>	 –	 (32 587)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	718 142	377 451
Espèces et quasi-espèces à l'ouverture de l'exercice	<u>819 799</u>	<u>442 348</u>
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	<u>1 537 941</u>	<u>819 799</u>
 Information supplémentaire – intérêt payé	 <u>–</u>	 <u>11 423</u>



## Rapport des vérificateurs indépendants au sujet des états financiers – 2000\*

*Aux honorables membres du Conseil ministériel  
Commission de coopération dans le domaine du travail*

**N**ous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la Commission) aux 31 décembre 2000 et 1999 et les états connexes des activités et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable pour formuler notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission aux 31 décembre 2000 et 1999, ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Nos vérifications avaient pour objet de nous permettre de nous faire une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le Tableau des dépenses budgétisées et réelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 est présenté à des fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 2000 de la Commission. L'information contenue dans le Tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de 2000 et, à notre avis, elle donne, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

Le 27 avril 2001

**KPMG LLP**

*\*Tous les chiffres sont en dollars américains.*



## Bilans

31 décembre

Actif	2000	1999
Espèces et quasi-espèces	1 936 587	1 537 941
Revenus de placement à recevoir	5 984	-
Charges payées d'avance et acomptes	23 323	33 293
Immobilisations, montant net	<u>142 023</u>	<u>183 263</u>
Total de l'actif	<u>2 107 917</u>	<u>1 754 497</u>
<b>Passif et actifs nets non affectés</b>		
Passif :		
Créditeurs	74 973	13 070
Charges à payer	81 606	48 950
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	42 949	-
Cotisations reportées	<u>1 764 911</u>	<u>1 506 817</u>
Total du passif	<u>1 964 439</u>	<u>1 568 837</u>
Actifs nets non affectés	143 478	185 660
Engagements		
Total du passif et des actifs nets non affectés	<u><u>2 107 917</u></u>	<u><u>1 754 497</u></u>



## États des activités

	31 décembre	
	2000	1999
<b>Produits :</b>		
Cotisations des pays membres	1 741 907	1 619 814
Intérêts gagnés	64 807	50 296
Autres produits	<u>5 854</u>	<u>705</u>
Total des produits	<u>1 812 568</u>	<u>1 670 815</u>
<b>Charges :</b>		
Salaires et charges sociales	827 989	996 876
Réaffectation du personnel	15 738	65 008
Déménagement des bureaux	166 966	-
Déplacements	39 892	53 447
Services professionnels	90 738	81 455
Contrats de recherche et initiatives du Conseil	114 547	93 727
Bureau	466 487	265 311
Traduction et publications	130 675	146 187
Perte sur cession d'immobilisations	<u>1 718</u>	<u>-</u>
Total des charges	<u>1 854 750</u>	<u>1 702 011</u>
Variation des actifs nets	(42 182)	(31 196)
Actifs nets non affectés à l'ouverture de l'exercice	<u>185 660</u>	<u>216 856</u>
Actifs nets non affectés à la clôture de l'exercice	<u>143 478</u>	<u>185 660</u>



## États des flux de trésorerie

	31 décembre	
	2000	1999
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :</b>		
Variation des actifs nets	(42 182)	(31 196)
Ajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées de fonds nettes – activités de fonctionnement :		
Amortissement	176 419	43 334
Perte sur cession d'immobilisations	1 718	–
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des acomptes	9 970	(33 293)
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(5 984)	700
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	94 559	(23 444)
Augmentation des cotisations reportées	<u>258 094</u>	<u>774 179</u>
Rentrées de fonds nettes – activités de fonctionnement	<u>492 594</u>	<u>730 280</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(84 466)</u>	<u>(12 138)</u>
Sorties de fonds nettes – activités d'investissement	(84 466)	(12 138)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	<u>(9 482)</u>	<u>–</u>
Sorties de fonds nettes – activités de financement	<u>(9 482)</u>	<u>–</u>
Augmentation nette des espèces et des quasi-espèces	398 646	718 142
Espèces et quasi-espèces à l'ouverture de l'exercice	<u>1 537 941</u>	<u>819 799</u>
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	<u>1 936 587</u>	<u>1 537 941</u>
<b>Information supplémentaire :</b>		
Montants versés en intérêts	<u>5 321</u>	<u>–</u>

Une somme de 52 431 \$ au titre des obligations découlant de contrats de location-acquisition a été engagée lorsque la Commission a conclu des contrats de location de nouveau matériel.



# VI. Commission de coopération dans le domaine du travail

## A. Répertoire d'adresses

### Conseil ministériel

**L'honorable Claudette Bradshaw**

Ministre du travail  
165, rue Hôtel de Ville  
Phase II, Place du Portage  
Hull, Québec, K1A 0J2  
Canada

**L'honorable Carlos María Abascal Carranza**

Secretario del Trabajo y Previsión Social  
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Piso 9  
Col. Fuentes del Pedregal  
Del. Tlalpan  
14149 México, D.F.  
Mexique

**L'honorable Alexis M. Herman**

Secretary of Labor  
200 Constitution Ave. NW  
Washington, D.C. 20210  
États-Unis

### Délégués du Conseil

**M. Warren Edmondson**

Sous-ministre adjoint, Programme du travail  
Développement des ressources humaines Canada  
165, rue Hôtel de Ville  
Phase II, Place du Portage  
Hull, Québec, K1A 0J2  
Canada  
Téléphone : (819) 997-1493  
Télécopieur : (819) 953-5685

**Coordinación General de Asuntos  
Internacionales**

Secretaría del Trabajo y Previsión Social  
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta Baja  
Col. Fuentes del Pedregal  
Del. Tlalpan  
14149 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : (525) 645-2841  
Télécopieur : (525) 645-4218

**Mr. Andrew Samet**

Deputy Under Secretary for International Labor  
Affairs  
U.S. Department of Labor  
200 Constitution Ave. NW, Room S-2235  
Washington, D.C. 20210  
États-Unis  
Téléphone : (202) 693-4770  
Télécopieur : (202) 693-4780

### Bureaux administratifs nationaux

**BAN du Canada**

Coopération interaméricaine dans le domaine du  
travail  
Direction générale du travail  
Développement des ressources humaines  
Canada  
165, rue Hôtel de Ville  
Phase II, Place du Portage  
Hull, Québec, Canada, K1A 0J2  
Téléphone : (819) 953-8860  
Télécopieur : (819) 953-8494  
Courrier électronique :  
Roula.Barakeh-diab@hrdc-drhc.gc.ca



### **BAN du Mexique**

**M. Rafael Aranda Vollmer**, secrétaire  
Oficina Administrativa Nacional del ACLAN  
Secretaría del Trabajo y Previsión Social  
Periférico Sur 4271, Edif. A, Planta Baja  
Col. Fuentes del Pedregal. Del. Tlalpan  
14149 México, D.F.  
Téléphone : (525) 645-2218  
Télécopieur : (525) 645-4218  
Courrier électronique : oanmex@stps.gob.mx

### **BAN des États-Unis**

**M. Lewis Karesh**, secrétaire intérimaire  
U.S. National Administrative Office  
U.S. Department of Labor  
200 Constitution Ave. NW, Room C-4327 FPB  
Washington, D.C. 20210, États-Unis  
Téléphone : (202) 501-6653  
Télécopieur : (202) 501-6615  
Courrier électronique : usnao@dol.gov

**Roxane DeLaurell** (États-Unis)  
Coordonnatrice, Activités de coopération

**Melisa Gutiérrez** (États-Unis)  
Adjointe exécutive

**Dolores Ozuna** (États-Unis)  
Adjointe exécutive

**Andy Ramirez** (États-Unis)  
Agent financier

**Marcelle Saint-Arnaud** (Canada)  
Coordonnatrice de la documentation

**Héctor Toledano** (Mexique)  
Coordonnateur des publications

**María Elena Vicario** (Mexique)  
Économiste principale

## 2000

### **Le Secrétariat**

1211 Connecticut Ave. NW  
Suite 200  
Washington D.C. 20036  
États-Unis  
Téléphone : (202) 464-1100  
Télécopieur : (202) 464-9487  
Courrier électronique : info@naalc.org

#### *Le personnel du Secrétariat*

## 1999

**Michael McDermott** (Canada)  
Directeur exécutif intérimaire

**Kevin Banks** (Canada)  
Conseiller juridique principal

**Tequila Brooks** (États-Unis)  
Conseillère juridique

**Alfonso Oñate Laborde** (Mexique)  
Directeur exécutif

**Patricia W. Lattimore** (États-Unis)  
Directrice, Administration et Consultations  
coopératives

**Kevin Banks** (Canada)  
Conseiller juridique principal

**Tequila Brooks** (États-Unis)  
Conseillère juridique

**María Dolores Cox** (États-Unis)  
Adjointe des publications et de recherche

**Rosario Monroy** (Mexique)  
Adjointe exécutive

**Marcelle Saint-Arnaud** (Canada)  
Coordonnatrice de la documentation



**María Eva Salvetti** (États-Unis)  
Adjointe exécutive et de recherche

**María Elena Vicario** (Mexique)  
Économiste principale

**Héctor Toledano** (Mexique)  
Coordonnateur des publications

**María Cristina Yelicie** (États-Unis)  
Agente financière

## B. Publications



Droit des relations de travail en Amérique du Nord



Rapport annuel 1998



Les programmes de la sécurité du revenu destinés aux travailleurs de l'Amérique du Nord



Pratiques « normales » et « avancées » dans l'industrie nord-américaine du vêtement

